

L'Islam et les jeux de hasard.

Allah a mis à la disposition des hommes l'ensemble de ce qu'il a créé sur cette terre. Afin que celui-ci puisse tirer profit et jouir de ces choses, Il lui a accordé le droit de les posséder. Mais comme l'être humain est prédisposé pour vivre au sein de ses semblables et en société, le seul droit de propriété ne lui suffit pas: il doit également être en mesure de procéder à des échanges de propriétés et de services. C'est la raison pour laquelle Allah a institué pour les hommes, par le biais de la Législation Révélée, des règles bien déterminées et claires, ayant pour objectif, dans un premier temps, de leur enseigner quels sont les moyens licites (et illicites) d'acquisition de biens, mais visant également à codifier les échanges entre individus en protégeant la propriété et les droits de chacun. Ainsi, toute transaction conduisant à une violation d'un des principes fondamentaux orientant la législation islamique (protection de la personne, de son honneur, de ses biens...) ou ayant des effets néfastes sur la collectivité humaine a été interdite.

Dans les lignes qui vont suivre, il va justement être question d'une de ces pratiques qui a été sévèrement condamnée en Islam: Il s'agit de ce que le Qur'aane évoque sous l'appellation de « **Al Maysir** », traduit en français par les « *jeux de hasard* ». A l'époque de la Révélation, il en existait de nombreuses formes: l'une des plus courantes consistait à acheter un animal, à l'égorger, à le diviser en plusieurs parts et à le distribuer suivant un tirage au sort. Celui qui gagnait emportait des portions de l'animal, tandis que le perdant devait s'acquitter du prix de celui-ci. Vous aurez compris que, bien que cette pratique n'existe plus aujourd'hui, son principe, lui, n'a pas changé et est encore présent dans tous les jeux de hasard avec mise. C'est la raison pour laquelle il y a unanimité entre les savants musulmans pour considérer l'ensemble des formes de jeux de hasard (avec mise) qui existent actuellement (ou qui seront inventées à l'avenir suivant ce même principe) comme étant strictement interdites.

Aujourd'hui malheureusement, nous sommes entrés dans une phase où de nouvelles formes de jeux font de plus en plus souvent leur apparition, accompagnées par de très fortes campagnes médiatiques qui ne manquent pas de faire miroiter les sommes (de plus en plus extravagantes) en jeu... Ce qui fait que l'attrait pour ces jeux prend également de l'ampleur. Il est donc devenu indispensable d'effectuer un petit rappel à ce sujet, afin que, Incha Allah, chacun

d'entre nous puisse trouver la force de lutter efficacement contre cette tentation grandissante.

Pour ce qui est de la gravité de ce péché en Islam, on peut déjà s'en faire une idée uniquement en lisant le passage suivant du Qour'aane:

« Ô les croyants ! Le vin, le jeu de hasard, les pierres dressées, les flèches de divination ne sont qu'une abomination, œuvre du Diable. Écartez-vous en, afin que vous réussissiez. »

On remarquera que dans ce verset, Allah a lié la pratique du jeu de hasard à la consommation du vin ainsi qu'à deux éléments en rapport direct avec des pratiques païennes: **les pierres dressées** (*stèles auprès desquelles les polythéistes égorgeaient des animaux au nom de diverses divinités*) et **les flèches divinatoires** (*que les polythéistes utilisaient lors de tirages au sort ayant pour but d'exprimer, selon eux, la volonté des idoles au sujet d'une question déterminée...*) Cette disposition du texte coranique nous enseigne au moins deux choses:

- La répulsion que l'on doit éprouver à l'égard des jeux de hasard doit être semblable à celle qui nous avons pour les pratiques relevant du « **Chirk** » (association à Allah).
- Le degré de souillure représenté par chacun de ces péchés est relativement le même.

Mais ce n'est pas tout... En tant que musulman, nous avons tous une conscience particulière, nourrie par nos principes religieux, qui fait que nous éprouvons instinctivement de la répulsion pour certaines choses ou certaines pratiques, même si en elles mêmes, elles ne sont pas forcément interdites en Islam. A titre d'exemple, s'il nous arrive de traverser le rayon charcuterie d'un supermarché, très peu d'entre nous oseront toucher un morceau de porc, et ce, même si celui-ci se trouve recouvert d'un emballage (en plastique ou autre)... Cette répulsion extrême pour le porc est justement le fruit de cette conscience que nous avons évoquée. Ce que nous ne devons pas oublier, c'est que, dans un Hadith rapporté par Mouslim, le Prophète Mouhammad (sallâllâhou alayhi wa sallam) a comparé celui qui s'adonne au « *Nard Chîr* » (forme bien particulière de jeu de hasard qui existait à l'époque de la Révélation) à une personne qui trempe ses mains dans le sang et la chair du porc... C'est vous dire combien, aux yeux du Prophète Mouhammad (sallâllâhou alayhi wa sallam), cette pratique était détestable...

Par ailleurs, comme cela avait été évoqué de façon implicite au début, les jeux de

hasard occasionnent des effets extrêmement néfastes, non seulement au niveau individuel, mais également sur la société entière. En sus de la dépendance qui se développe chez le joueur, il y a aussi une sorte d'ivresse qui le prend, le faisant perdre progressivement sa conscience et son bon sens. Il en arrive ainsi à négliger ses responsabilités fondamentales pour satisfaire son vice: On ne compte plus le nombre de personnes qui, au lieu de subvenir aux besoins financiers de leur famille ou de s'acquitter de leurs dettes envers leurs créanciers, préfèrent « **jeter** » leur argent dans l'assouvissement de cette passion du jeu... Pourtant chacun sait pertinemment que dans les jeux, les chances de gains sont extrêmement minimes, comparativement aux risques de pertes. Nul besoin de se plonger dans des statistiques détaillées pour comprendre cela: Il suffit de regarder le nombre de nouvelles formes de jeux qui font leur apparition régulièrement pour être persuadé que les créateurs de ces jeux ne sont certainement pas ceux qui risquent de perdre de l'argent. Donc, en jouant, on contribue à accentuer un peu plus le déséquilibre économique au sein de la société. L'argent de la majorité se retrouve ainsi monopolisé entre les mains d'une minorité, chose contre laquelle l'Islam a toujours lutté.

Mais le désastre des jeux de hasard ne s'arrêtent pas là: Sur le plan moral également, leur effet néfaste se fait ressentir.

Nous savons tous que l'Islam a toujours prôné les valeurs d'entraide, de justice et de solidarité au sein de la communauté humaine. C'est la raison pour laquelle la « **Sadaqah** » (aumône), sous quelque forme qu'elle soit, a toujours été considérée comme un acte très méritoire en Islam, parce qu'elle contribue justement à la promotion de l'entraide, de la justice et de la solidarité. De même, en matière d'échanges de biens, Allah a rendu le commerce licite, parce qu'il s'agit là du moyen par l'intermédiaire duquel chacune des deux parties contractantes, aussi bien le vendeur que l'acheteur, y trouve son compte et son profit.

En ce qui concerne les jeux de hasard, le processus sur lequel ils reposent se trouve en contradiction totale avec mes trois notions évoquées. Ici, pour que l'on gagne, il faut absolument que d'autres participants perdent de leur argent. En d'autres mots, on souhaite, ne serait-ce inconsciemment, l'appauvrissement relatif des autres pour son enrichissement personnel. Vous voyez bien qu'on est très loin des idéaux islamiques.

Voici donc quelques unes des raisons qui expliquent pourquoi le musulman se doit de détester et d'éviter au maximum les jeux de hasard. Nous ne devrions pas oublier non plus que, quelque soient les gains financiers que l'on puisse obtenir par ce moyen, ils ne bénéficieront jamais de la « **Barakah** » (la

bénédictio divine), qui est pour nous synonyme de croissance pour les richesses: Ce n'est pas la quantité de biens possédée qui garantit le bonheur de l'individu, mais bien l'utilisation qu'il peut en faire... C'est la raison pour laquelle, en tant que croyant et croyante vivant dans un environnement dominé par le matérialisme, une de nos priorités actuellement consiste en une nécessaire prise de conscience en ce qui concerne nos rapports avec les biens matériels:

Combien il est triste de constater que, de nos jours, l'argent est devenu notre centre vital. Et on n'exagérera pas en disant que, quelque part, il a pris la place d'Allah au sein de notre existence. Toutes nos actions sont motivées par l'attrait du gain, et la recherche de l'agrément divin par nos faits et gestes est malheureusement passé au second plan. Résultat: Nous ne reculons devant rien pour accroître notre richesse, quitte pour cela à acquérir des biens de façon illicite. Ce Hadith que nous rapporte un Compagnon (radhia Allâhou anhou) devrait nous interpeller profondément: Abdoullâh Ibné Schikhîr (radhia Allâhou anhou) raconte qu'il vint un jour trouver le Prophète Mouhammad (sallâllâhou alayhi wa sallam) et il le trouva en train de réciter: « **La course aux richesses vous a distrait (de l'Au-delà)** » (Qur'aane: Sourate 102). Il (sallâllâhou alayhi wa sallam) dit alors:

« Les fils d'Adam répètent: mon bien, mon bien. Et que possèdes-tu de tes biens, Ô fils d'Adam, si ce n'est ce que tu as mangé et consommé, ce dont tu t'es vêtu et que tu as usé ou ce dont tu as fait l'aumône et dont tu t'es séparé ? »

(Moulim)

Ibné Mas'oud (radhia Allâhou anhou) rapporte pour sa part les propos suivants du Prophète Mouhammad (sallâllâhou alayhi wa sallam):

« Lequel d'entre vous préfère à ses propres biens les biens qu'il laissera à ses héritiers ? » Ils (les Compagnons (radhia Allâhou anhoum) répondirent: « **Il n'en est pas un parmi nous pour préférer à ses propres biens les biens qu'il abandonnera à ses héritiers.** » Le Prophète Mouhammad (sallâllâhou alayhi wa sallam) leur dit alors: « **Sachez que vos biens sont ceux que vous avez dépensés (en œuvres pies) et que les biens de vos héritiers sont ceux que vous avez conservés (jusqu'à la mort).** »

(Boukhâri)

Qu'Allah nous accorde à tous l'opportunité de lutter contre le fléau des jeux de

hasard et nous protège contre tous les moyens illicites d'acquisition de biens.

Âmine.

<http://muslimfr.com/islam-et-les-jeux-de-hasard/>